



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-ÉDOUARD
COMTÉ DE LAVIOLETTE**

**AVIS PUBLIC
DE PROMULGATION
RÈGLEMENT 207-2026**

Avis public est donné par le soussigné, Pierre Arseneault, directeur général et greffier-trésorier, que le Conseil municipal, à la séance ordinaire dudit conseil tenue le 14^e jour du mois de juillet 2026, a adopté le règlement numéro 207-2026, régissant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI).

Ledit règlement est déposé à la Mairie, 195, rue Principale, Lac-Édouard, où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales de bureau.

Le présent règlement est entré en vigueur le 14 juillet 2026, conformément à la loi.

Donné à Lac-Édouard, ce 15^e jour du mois de juillet 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Pierre Arseneault, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-haut en affichant copies aux endroits désignés par le règlement 176-2021, et ce, le 15 juillet 2026.

EN FOI DE QUOI, je signe ce certificat ce 15^e jour de juillet 2026.

Pierre Arseneault,
Directeur général et greffier-trésorier